

Heures de manège – hiver 2017-2018

Le manège de Saint-Imier est à disposition des membres de la Société selon l'horaire suivant :

du 08 novembre 2017 au 28 mars 2018

Mercredi	de 19h00 à 21h00
Dimanche	de 13h30 à 16h00

Nous rappelons que chaque cavalier est tenu de ramasser les crottins à l'intérieur et l'extérieur du manège et de se référer aux règles d'utilisation des installations.

Avec nos meilleures salutations

05.11.2017

Le comité